ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 82316

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les vives inquiétudes exprimées par les adhérents des caisses mutualistes. En effet, le Gouvernement prévoit la mise en place d'un bouclier sanitaire destiné à accroître la contribution des mutuelles. Non seulement cette mesure constitue une atteinte aux principes fondateurs de l'assurance maladie, notamment celui qui consiste à payer en fonction de ses revenus, mais elle aura aussi pour conséquence l'augmentation des cotisations des adhérents pénalisant ainsi les ménages les plus modestes pour lesquels se soigner deviendra de plus en plus difficile. De telles mesures, contraires aux principes républicains, vont inévitablement instaurer une politique de santé à deux vitesses. Il lui demande en conséquence les mesures qu'elle entend prendre afin d'apaiser les craintes exprimées de manière légitime par les adhérents des caisses mutualistes.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82316
Rubrique : Économie sociale
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7182
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)